

Commission parlementaire

Projet de loi n° 79, Loi modifiant
la Loi sur les mines

À : M. Éric Thomassin, secrétaire de la
Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie
et des ressources naturelles,
Édifice Pamphile-Le May,
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec)
G1A 1A3
Courriel : capern@assnat.qc.ca

Mémoire : Où vont jouer nos enfants et nos petits-enfants?

Par : Yves Sylvain,
115 rue Cliche,
Val d'Or, Québec,
J9P 2N8
email : yve.syl@hotmail.com

Table des matières

1. Les mines et la famille Sylvain-Lessard.....	3
2. 37 ans plus tard les mines reviennent.....	4
3. Recommandation pour réforme en profondeur de la loi sur les mines.....	5
3.1 Droits et obligations du gouvernement	5
3.1.1.....	5
3.1.2.....	5
3.1.3.....	5
3.1.4.....	5
3.1.5.....	5
3.1.6.....	5
3.1.7.....	5
3.2 Droits et obligations des minières.....	5
3.2.1.....	5
3.2.2.....	6
3.2.3.....	6
3.3 Droit des citoyens.....	6
3.3.1.....	6
3.3.2.....	6
3.3.3.....	6
3.3.4.....	6
3.3.5.....	6
3.3.6.....	6
3.3.7.....	6
3.3.8.....	6
4.1 Annexe lettre du 24 septembre 2008	8
4.2 Lettre en date du 8 juillet 2009	9
4.3 Lettre adressé à Bryan Coates.....	11

1. Les mines et la famille Sylvain-Lessard

Comme le titre l'indique, mon mémoire a pour but de susciter une réflexion, qui amènera je l'espère des modifications au projet de loi 79 proposé par notre gouvernement actuel.

Cette position est en relation avec mon expérience dès mon tout jeune âge avec les compagnies minières et l'expérience vécue par notre famille avec le projet Canadian Malartic de la minière Osisko.

Je suis né le 20 juillet 1961, à saint Nicolas. Mes parents sont natifs de la ville reine des mines à ciel ouvert, Thetford Mines. Mon père est un fils de cultivateur et ma mère une fille de mineur dont le père était leader des syndicats de l'amiante.

Ma mère Solange Lessard est née en 1930. Son père Philibert Lessard est décédé de l'amiantose en 1951, maladie qui n'était pas reconnue à l'époque. Le frère aîné de ma mère, Réal Lessard, est mort de cette maladie qui lui avait été reconnue grâce à une lutte acharnée de sa part. Mon arrière grand-père Gédéon Lessard, a quitté Thetford mines dans les années 30, pour s'installer dans la région de Villemontel, en Abitibi, suite au décès de son fils Émile dans une mine de l'amiante.

Voilà des liens importants de mon passé que je tiens à vous souligner. Revenons maintenant à mon histoire. En 1969, alors que j'avais 8 ans, ma famille déménage dans la ville de Thetford Mines sur la rue Smith. Rue située entre deux montagnes de résidus miniers.

Je connais ma première tragédie à l'âge de 8 ans, je perds mon meilleur ami dans une avalanche causée par les montagnes de résidus miniers de la rue Smith lors d'une glissade en hiver. Nous déménageons à nouveau pour s'établir dans la paroisse. St-Maurice, toujours à Thetford-Mines. Je connais ma première relocalisation occasionnée par trois minières à ciel ouvert qui voulaient prendre de l'expansion, cette relocalisation a duré trois ans de 1969 à 1972.

Le quartier a été déménagé, cependant certaines maisons ont été démolies ainsi qu'une église deux écoles, et la piscine municipale. Le cimetière de la paroisse où mon grand-père maternel repose est enseveli par la pierre. Tout ça pour une expansion minière qui n'a jamais eu lieu.

Depuis mon enfance jusqu'à aujourd'hui, je retourne régulièrement dans ce quartier démolie où il ne reste que des ruines. Grâce à ma mémoire et mon imagination j'arrive en partie à reprendre contact avec mes racines. À chacune de mes balades je suis envahi par la tristesse et la déception.

Je gradue en 1982 au collège de la région de l'amiante. Je suis infirmier de profession et j'arrive en Abitibi en 1983. Je rencontre ma conjointe actuelle en 1990. Ensemble nous nous sommes acheté une maison à Malartic, située au 341 Rue Montcalm où nous avons fondé une famille. Nous avons habité 17 ans et investie financièrement et émotivement cette maison familiale, bâtie en 1951 par la East Malartic.

2. 37 ans plus tard les mines reviennent

En 2006, la minière Osisko s'installe dans notre ville de Malartic. Peu à peu, on se rend compte que l'on risque de perdre ce qui nous est cher, notre maison familiale.

Le 24 septembre 2008, nous adressons par courrier enregistré aux dirigeants de la minière Osisko, avec copie conformes à différentes autorités politiques de l'époque, cette lettre mentionne que notre famille avait choisi d'attendre la décision ministérielle, avant de prendre une orientation : soit la relocalisation, la vente ou l'expropriation. Notre souhait profond était que notre famille puisse demeurer dans notre maison familiale.

Mais les négociations de gré à gré, contre mon gré permit par l'article 235 de la loi à permit le déménagement des maisons avant et pendant les audiences, avant la décision ministérielle autorisant le projet. Nous avons vu alors notre quartier disparaître à grande vitesse, la pression sociale était invivable.

Notre famille a participé aux audiences du Bape dans le but de s'opposer à ce projet. Nous souhaitons que notre gouvernement ait assez de bon sens pour refuser ce projet. D'ailleurs cela est mentionné dans mon mémoire lors des audiences du Bape. À cet égard, tout comme le président du Bape, j'ai toujours trouvé éthiquement inacceptable que la relocalisation est les négociations de gré à gré avec les gens est lieu avant la décision ministérielle. La loi que vous vous apprêtez à modifier doit expressément interdire cette situation qui provoque des injustices.

Le rapport du Bape est rendu public en juin 2009, et il recommande le projet avec certaines conditions. Le 19 août 2009 le ministère autorise le droit d'exploitation. Le 26 août 2009 nous vendons notre maison, parce que notre quartier est démoli, ainsi que notre ville qui à nos yeux va devenir invivable, par l'exploitation minière.

Le 3 octobre 2009 nous déménageons à Val d'Or le cœur brisé. La maison familiale est démolie quelques semaines plus tard, pourtant elle était déménageable. À nouveau mes repères sont disparus et mes souvenirs persistent.

Je demeure un citoyen engagé pour une réforme de la loi des mines qui à mon avis devrait prévoir :

3. Recommandation pour réforme en profondeur de la loi sur les mines

3.1 Droits et obligations du gouvernement

3.1.1) Des aires protégées interdisant toute activité minière en tenant compte des autres propriétaires et utilisateur du territoire. (Interdiction de mine à ciel ouvert en milieu urbain)

3.1.2) Le renflouement des fosses dans sa totalité en incluant un dépôt de 100% en fidéicomis avant l'exploitation minière, afin que les citoyens puissent réutiliser le territoire.

3.1.3) Un cadre afin d'assurer le paiement des redevances au gouvernement tel que prévu par la loi.(notre système d'éducation et de santé en aurait bien besoin.)

3.1.4) Audiences publiques pour tous projet miniers.

3.1.5) Que toute relocalisation de citoyens soit incluse dans l'étude d'impacts avant quelque travaux que ce soit d'exploration et d'exploitation.

3.1.6) Inclure dans l'étude d'impact, l'identification e la population plus vulnérable et prévoir des mécanismes pour assurer la protection de leur santé.

3.1.7) Que la relocalisation ait lieu une fois l'étude d'impact approuvée et le permis d'exploitation obtenu.

3.2 Droits et obligations des minières.

3.2.1) la décontamination des sites à résidus et la protection de l'environnement dans sa biodiversité avec le partenariat des différents organismes gouvernementaux et les différentes institutions de recherches.

3.2.2) Prévoir et assurer une relocalisation des citoyens qui tient compte de l'étude d'impacts des normes d'urbanisation, environnementales et des normes de la construction.

3.2.3) d'assurer de l'eau en qualité et en quantité pour les citoyens dont les coûts sont assurés par la compagnie minière.

3.3 Droit des citoyens

3.3.1) Que tout citoyen touché par l'activité minière puisse avoir accès à une aide juridique qualifiée gratuite.

3.3.2) Que tout citoyen touché par l'activité minière puisse avoir accès à une aide gratuite d'un négociateur qualifié pour permettre une négociation équitable entre un citoyen et une compagnie minière.

3.3.3) Que toute municipalité puisse avoir accès à différentes expertises afin d'assurer la protection de ses citoyens.

3.3.4) Que les municipalités touchées par l'exploration et l'exploitation puissent toucher un pourcentage de redevances prévues par la loi afin de relancer l'économie, une fois l'exploration et l'exploitation minière terminée.

3.3.5) Une cohabitation entre les registres foncier et minier afin que tout propriétaire soit informé de la présence ou pas de claim minier sur sa propriété.

3.3.6) L'interdiction d'accès à toute activité d'exploitation sur un terrain privé sans l'autorisation écrite du propriétaire.

3.3.7) S'il y a autorisation du propriétaire, des dédommagements doivent être prévus par la loi selon les dommages occasionnés par les activités d'exploration.

3.3.8) Que la loi prévoit un cadre au comité de suivi de s'assurer que les mécanismes pour protéger la population vulnérable identifiée par l'étude d'impact soit mis en place.

La grande partie de ces propositions ci-haut mentionnées sont le fruit de ma réflexions occasionnée par mon expérience, les audiences du Bape et son rapport, la lecture du document écojustice « Pour que le Québec ait meilleur mines!, réforme en profondeur de la loi sur les mines du Québec. », de ma participation comme membre du comité de vigilance de Malartic, mes différentes contacts avec les membres de la coalition pour

que le Québec ait meilleur mines!, et ma participation au forum régional sur les mines tenu le 19 et 20 mars 2010.

Un débat démocratique demeure sur la présence de mines à ciel ouvert en région. Je crois que nous ne pouvons plus continuer d'exploiter nos ressources naturelles comme dans le passé. Je crois qu'il nous est possible avec la technologie actuelle et future ainsi que la recherche d'exploiter nos richesses dans un respect du développement durable et de l'environnement, si la volonté des citoyens et la volonté politique est dans ce sens.

J'espère finir mes jours en Abitibi afin d'y voir, mes enfants et petits enfants y grandir. Une modification importante de la loi des mines me permettra de réaliser ce souhait.

Où vont jouer nos enfants et nos petits enfants?

4.1 Annexe lettre du 24 septembre 2008

24 septembre 2008

Monsieur Sean Roosen
Président et chef de la direction
Osisko Exploration
Bureau chef
2140, rue Saint-Mathieu
Montréal, Québec
Canada H3H 2L4

Monsieur, avec ce que nous constatons avec votre démarche de relocalisation à Malartic, nous sommes très inquiets :

Manque total de transparence sur les expertises entre autre sur les terrains où l'on veut nous relocaliser, des changements continuels des avantages ou non accordés selon les pressions des Malarticois, négociations financières très avantageuses pour certains même au-delà de leurs demandes, d'autres reçoivent des offres ridicules.

Toute cette négociation arbitraire et discrétionnaire qui de toute évidence va à merveille au vieux dicton qui dit diviser pour régner à de quoi nous inquiéter.

Notre famille désire attendre la décision ministérielle qui donnera à Osisko le droit d'exploitation. A ce moment là notre famille prendra une décision face à son avenir soit : la relocalisation la vente ou l'expropriation.

D'ici là nous utiliserons tout ce temps pour réfléchir et désirons avoir aucun contact à notre domicile avec des représentants d'Osisko.

Veillez agréer Monsieur
Nos sincères salutations
La famille Germain-Sylvain
341 rue Montcalm, Malartic
Québec C-P 1217 J0Y 1Z0

- c.c : 1. Alexis Wawanoloath Député d'Abitibi est.
2. Johanne Morasse, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de Mines, Faune et parcs.
3. Bryan A. Coates Vice-Président finance et chef de la direction financière chez Osisko Exploration.
4. Conseil Municipal de Malartic.

4.2

8 juillet 2009

Lettre en date du

OSISKO

RECOMMANDÉE

Le 8 juillet 2009

Monsieur Yves Sylvain
Madame Angèle Germain
341 Montcalm
Malartic, Québec
J0Y 1Z0

Monsieur Sylvain,
Madame Germain,

En premier lieu, nous aimerions par la présente confirmer nos discussions tenues durant les audiences du BAPE ainsi que réception de votre lettre concernant le protocole de communication avec vous relié au projet Osisko.

Nous aimerions aussi vous signaler notre disponibilité pour discuter avec vous des possibilités reliées à la relocalisation de votre résidence. Vous pouvez me contacter par le biais de notre Centre de relation communautaire (819-757-2225, poste 3243) ou mon cellulaire (514-827-7131).

Veuillez agréer, Monsieur Sylvain et Madame Germain, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

CORPORATION MINIÈRE OSISKO

Bryan A. Coates

Bryan A. Coates
Vice-président, Finances et
Chef de la direction financière

Centre de relations communautaires : 864, rue Royale, C.P. 2040, Malartic (Québec) Canada J0Y 1Z0
Téléphone : 819 757-2225 – Télécopieur 1^{er} étage : 819 757-2527, 2^e étage : 819 757-2620
www.osisko.com

4.3 Lettre adressé à Bryan Coates

Malartic le 21 juillet 2009.

Monsieur Bryan A. Coates
Vice-Président, Finances et
Chef de la direction Financière
Corporation Minière Osisko

Monsieur, nous accusons réception de votre lettre en date du 8 juillet 2009. Votre lettre accuse réception de notre lettre que nous vous avons écrite en date du 24 septembre 2008 et de notre discussion lors des audiences du Bape en date du 16 avril 2009.

Nous avons utilisé un certain délai avant de vous répondre car votre lettre suscitait réflexion. Notre famille a pris connaissance du rapport du Bape rendu public le 9 juillet 2009. Dans ce rapport le Bape exprime son désaccord sur la relocalisation des maisons avant même l'obtention de votre permis d'exploitation. Le Bape donne son accord au projet Osisko avec certaines conditions que vous connaissez bien.

Pour ces raisons notre famille vous confirme à nouveau sa position mentionnée dans notre lettre du 24 septembre 2008 d'attendre la décision ministérielle. Nous vous assurons Monsieur Coates, qu'une fois la décision rendue, nous prendrons contact avec vous afin de vous faire-part de notre décision quant à notre avenir.

Veuillez agréer Monsieur nos sincères salutations.

Yves Sylvain. *Yves Sylvain*
Angèle Germain. *Angèle Germain*
Myriam Germain-Sylvain. *Myriam G. Sylvain*
Simon Germain-Sylvain. *Simon Germain Sylvain*

c.c

Amyr Khadir député du partie Québec Solidaire
François B Gendron député du partie Québécois dans Abitibi-Ouest
Denis Trottier député du partie Québécois dans Roberval
Pierre Corbeil député du partie Libéral dans Abitibi-Est
Guy Lemire Président du comité de consultation des citoyens de Malartic
André Vézeau Maire de la municipalité de Malartic
Comité de vigilance de Malartic